

Le 12 janvier 2015



>> Recensement de la population baillarguoise 2015

Du 15 janvier au 14 février 2015, le recensement se déroulera à Baillargues.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Le recensement c'est...

> **Simple** : inutile de se déplacer, un agent recenseur recruté par la mairie se présentera au domicile des baillarguois, muni de sa carte officielle.

> **Utile** : des résultats du recensement découle la participation de l'État au budget des communes mais aussi l'ouverture de structures (crèches, commerces), la construction de logements, le développement des moyens de transports,...

> **Sûr** : vos informations personnelles sont protégées et seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.

Le recensement « en ligne », une nouveauté 2015 qui fait gagner du temps

Cette année, chacun aura également la possibilité de répondre par internet via le site www.le-recensement-et-moi.fr.

Grâce aux identifiants remis par l'agent recenseur, il sera possible de remplir le questionnaire en ligne. Un gain de temps car il sera inutile de prendre de nouveau rendez-vous avec l'agent recenseur, un remplissage guidé et simplifié, une confidentialité garantie et enfin un recensement moins coûteux et plus écologique !

Infos Pratiques

Bureau du recensement

Espace Vigneron (bureau face au musée) - 2 Rue des Remparts – 34670 Baillargues

Tél. : 04 67 87 81 87

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30, du 15 janvier au 14 février - Samedi uniquement sur rendez-vous.

>>> *Contact Presse* : **Laurie Carrias**
Service Communication Mairie de Baillargues
Tél. 04 67 87 48 60 – laurie.carrias@ville-baillargues.fr

